



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Objectif Plein Emploi.

Dossier de presse ● 12 septembre 2022



Éditos.



Olivier Dussopt
Ministre du Travail,
du Plein emploi
et de l'insertion

Objectif plein emploi. Cette ambition qui, hier, semblait le souvenir diffus d'une époque révolue, redevient aujourd'hui une réalité à portée de main.

L'objectif du plein emploi fixé par le Président de la République, c'est d'abord l'ambition d'un **emploi pour tous**. Dans la continuité des avancées significatives réalisées, notamment pour la jeunesse avec le contrat d'engagement jeune (CEJ) et l'essor historique de l'apprentissage, nous devons continuer à œuvrer pour qu'être privé de travail ne soit plus une réalité, et encore moins une fatalité. C'est le sens des politiques que je porterai sous l'égide de la Première Ministre avec Carole Grandjean et l'ensemble des membres du Gouvernement.

C'est le but de la **réforme de l'assurance-chômage**, qui doit construire un système plus incitatif au retour à l'emploi lorsque trop d'offres ne sont pas pourvues et plus protecteur quand les emplois se font plus rares. C'est l'ambition de France Travail, qui vise à mobiliser l'ensemble des forces du service public de l'emploi, de l'État, des collectivités territoriales et des entreprises, au service, en particulier, de ceux qui ne sont pas en mesure de retrouver un travail seuls. C'est l'objectif de **l'accompagnement des allocataires du revenu de solidarité active (RSA)** qui doit garantir à ceux qui sont éloignés du marché du travail un parcours vers un emploi durable pour renouer avec l'ambition originelle du RSA.

C'est aussi tout l'enjeu de la **mobilisation pour l'emploi des seniors**. Il est indispensable de garantir leur maintien en emploi et d'accompagner les fins de carrière, afin de rapprocher la France de ses voisins et de porter la croissance. À l'issue de la carrière professionnelle, le **système de retraite** doit être plus juste, plus équitable et soutenable. Cela implique de garantir une retraite digne à toutes celles et ceux qui ont travaillé. Cela implique aussi de travailler progressivement plus longtemps tout en permettant aux carrières longues et difficiles de partir plus tôt à la retraite et en compensant mieux les interruptions de parcours, en particulier pour les femmes.

L'objectif plein emploi est aussi l'impératif de **travailler mieux**, parce que valoriser l'effort ne signifie pas accepter la souffrance et parce que le travail doit évoluer avec les aspirations de notre temps. Cela implique d'améliorer les conditions de travail et l'attractivité des métiers, avec la pleine implication des branches professionnelles et la création d'un compte épargne-temps universel. Cela implique également d'engager une mobilisation inédite contre l'usure professionnelle et de faire de la lutte contre les accidents du travail une priorité.

L'objectif plein emploi doit en définitive permettre de fixer les **nouveaux termes d'un contrat social plus juste, plus solidaire** qui garantit des protections renforcées et des responsabilités nouvelles. Ce contrat aura

pour méthode la concertation, pour finalité la cohésion sociale et pour traduction le plein emploi à la fin du quinquennat.

Réforme par réforme, proposition par proposition, je sais pouvoir compter sur des partenaires sociaux pleinement engagés dans les concertations à venir en faveur du plein emploi.



Carole Grandjean
Ministre déléguée
chargée de
l'Enseignement
et de la Formation
professionnels

L'objectif du plein emploi est aussi conditionné à notre capacité à **développer une véritable société du savoir et des compétences**, qui donne à chacune et à chacun les moyens de s'épanouir professionnellement à chaque étape de sa vie.

Cela signifie donner à nos jeunes des perspectives crédibles d'insertion rapide et durable dans l'emploi, donner à nos entreprises les compétences nécessaires aux métiers d'avenir, et enfin donner au pays les talents pour conduire les transitions démographiques, écologique et numérique.

Concrètement, nous devons construire des formations professionnelles initiales qui soient véritablement au service de la réussite des élèves et des apprentis, ainsi que des dispositifs plus efficaces d'accompagnement des transitions professionnelles des adultes.

Nous devons convaincre les jeunes et leurs familles qu'il est possible de rentrer sur le marché du travail et de continuer à acquérir de nouvelles compétences, qui leur permettront plus tard de réussir leurs projets d'évolution ou de reconversion professionnelle.

Pour atteindre cette société de la nouvelle chance permanente, nous devons **poursuivre la transformation de toutes les voies professionnelles initiales et simplifier radicalement les dispositifs de formation continue**.

Nous continuerons de soutenir le décollage historique de l'apprentissage, pour **atteindre 1 million d'apprentis** par an d'ici la fin du quinquennat, tout en veillant à assurer la croissance du nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau infra-bac.

Nous simplifierons les **conditions d'accès à la VAE** et nous orienterons mieux le catalogue du **CPF vers les besoins des entreprises**, afin que les actifs conservent la maîtrise de leurs parcours face aux mutations de l'économie.

Nous veillerons particulièrement à promouvoir via ces outils un monde du travail plus inclusif, plus paritaire et plus responsable, notamment en facilitant une reconnaissance plus complète des compétences acquises dans une vie, en vue d'améliorer l'employabilité des plus fragiles.

C'est à cette condition que nous atteindrons le plein-emploi et que nous rendrons plus effectives dans notre pays l'égalité des chances et l'égalité d'accès à la formation et à l'emploi, en reconnaissant que le travail est un vecteur d'émancipation individuelle et de cohésion sociale.

Sommaire.

Diagnostic	5
Chantiers	7
Rénover le service public de l'emploi par la création de France Travail	8
Réformer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et mieux insérer les publics éloignés de l'emploi	9
Poursuivre le déploiement du Contrat d'engagement jeune	10
Faire évoluer l'assurance chômage	11
Amplifier la dynamique de l'apprentissage	12
Préparer les actifs aux compétences de demain	13
Soutenir l'emploi des seniors et garantir l'avenir de notre système de retraite	14
Travailler mieux	15

Durant le dernier quinquennat, 1,7 million d'emplois ont été créés.

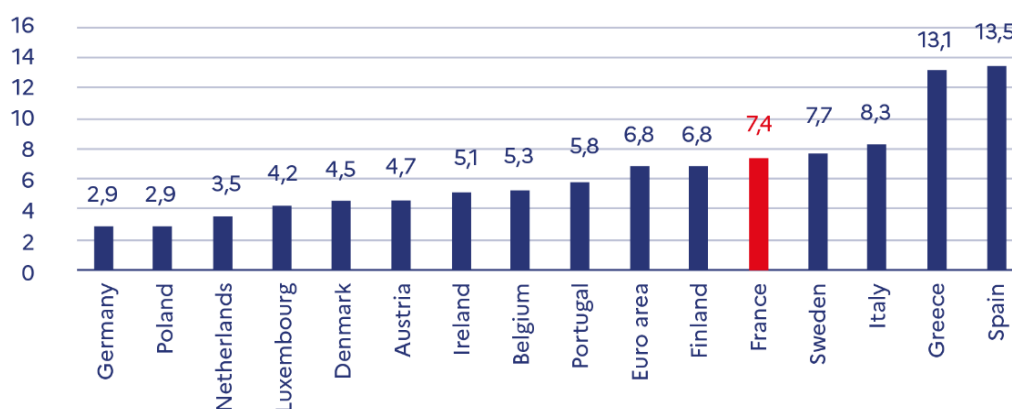
Durant le dernier quinquennat, 1,7 million d'emplois ont été créés. L'écart entre notre taux d'emploi et celui de nos principaux partenaires européens s'est réduit, mais il reste du chemin à parcourir.

Les Français travaillent intensément et ont une productivité très importante, mais sur une période très concentrée du cycle de vie. À la sortie du système scolaire ou universitaire, les jeunes mettent trop de temps à trouver un emploi stable. De même, après 60 ans, le taux d'emploi ne s'élève plus qu'à 33 %, contre 45 % dans l'Union européenne et plus de 50 % dans les pays du nord de l'Europe.

Des difficultés de recrutement qui coexistent avec un chômage encore trop élevé

Même s'il a été réduit de plus de 2 points durant le dernier quinquennat, le taux de chômage reste trop élevé par rapport à nos partenaires, qui sont pour la plupart revenus depuis longtemps au plein emploi. Ce sont les actifs les moins qualifiés qui en souffrent le plus.

Taux de chômage (15-74 ans) – T1 2022

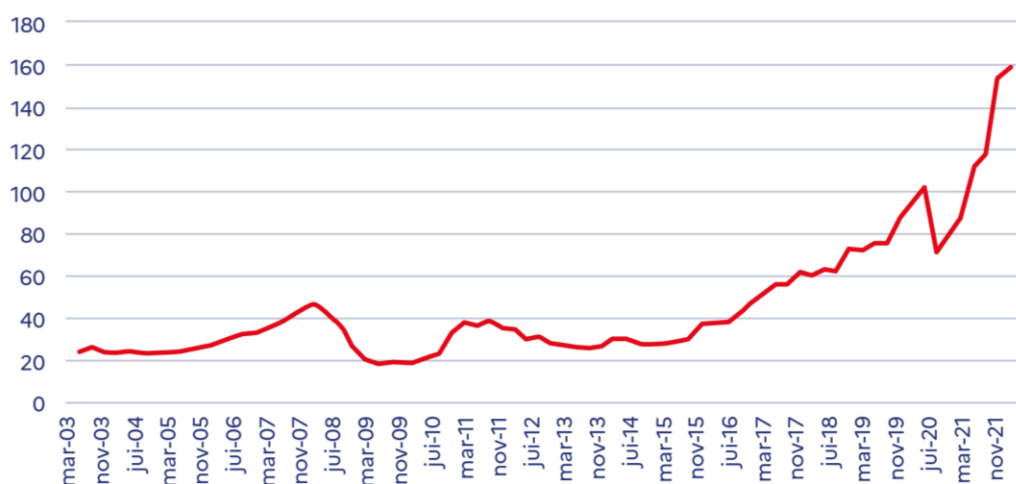


Source : Eurostat

DIAGNOSTIC

En France, le taux de chômage n'empêche pas des tensions de recrutement historiquement élevées.

Nombre de postes vacants pour 1 000 chômeurs



Source : INSEE-DARES

Cette situation n'est pas satisfaisante. Elle s'explique par plusieurs causes.

Notre appareil de formation initiale et continue n'est pas assez orienté vers les métiers qui recrutent ou qui pourraient recruter.

Notre système d'assurance-chômage n'est pas encore assez réactif à la situation du marché du travail, et notamment pas assez incitatif au retour à l'emploi en période de bonne conjoncture.

Les bénéficiaires de minima sociaux sont insuffisamment accompagnés vers l'emploi ou vers la formation professionnelle.

Nous avons des marges considérables de créations d'emploi

Des profonds changements sont à l'œuvre dans l'économie : développement du numérique et de l'intelligence artificielle, transition écologique, développement de l'économie du soin et de l'aide aux personnes fragiles, etc. Ces transitions sont autant d'opportunités pour créer des emplois nouveaux et de meilleure qualité, notamment davantage axés sur l'humain, l'initiative et les savoir-être. Selon France-Stratégie, plus de 600 000 emplois peuvent être créés d'ici 2030 dans le numérique, la recherche, le bâtiment et le soin aux personnes âgées et aux jeunes enfants.

Huit chantiers pour le plein emploi.

Le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion porte huit chantiers prioritaires afin de concrétiser l'objectif du plein emploi :

- Rénover le service public de l'emploi par la création de France Travail ;
- Réformer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et mieux insérer les publics les plus éloignés de l'emploi ;
- Poursuivre le déploiement du Contrat d'engagement jeune (CEJ) ;
- Faire évoluer l'assurance chômage ;
- Amplifier la dynamique de l'apprentissage ;
- Préparer les actifs aux compétences de demain ;
- Soutenir l'emploi des seniors et garantir l'avenir de notre système de retraites ;
- Travailler mieux.

La démarche du Conseil national de la refondation (CNR) pour lever les freins au plein emploi associe, au-delà des partenaires sociaux, les collectivités territoriales, les associations, les services de l'Etat et les opérateurs :

- Service public de la petite enfance ;
- Logement ;
- Déplacements et mobilité.

RÉNOVER LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI PAR LA CRÉATION DE FRANCE TRAVAIL

Objectif ●

Proposer un accompagnement renforcé à toutes les personnes qui ne sont pas capables de retrouver seules un emploi, notamment parmi les allocataires du RSA, et améliorer notre réponse aux besoins des entreprises.

Actions ●

- Lancer le chantier France Travail par une phase de concertation et de préfiguration.
- Organiser le partage des informations et l'outillage des acteurs du service public de l'emploi afin de mettre en place un suivi qui permette de coordonner les réponses et de réduire les ruptures de parcours.
- S'appuyer sur les expérimentations visant notamment l'accompagnement des allocataires du RSA.

Calendrier et méthode ●

Dans le prolongement du Conseil national de la refondation (CNR), la concertation associera des représentants des collectivités locales, les partenaires sociaux, ainsi que les administrations et services déconcentrés, les opérateurs, les acteurs associatifs et les bénéficiaires.

- **Septembre 2022** : démarrage des travaux de la mission de concertation et de préfiguration relative à France Travail.
- **Début 2023** : démarrage du chantier de déploiement de France Travail.

RÉFORMER L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET MIEUX INSÉRER LES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Objectif ●

Garantir à tous ceux qui sont éloignés du marché du travail un parcours vers un emploi durable.

Actions ●

- Mener la réforme de l'accompagnement des allocataires du RSA, pour l'affirmer comme un droit qui s'apprécie dans le cadre d'un engagement réciproque et qui garantit comme priorité l'accompagnement d'un projet professionnel hebdomadaire, personnalisé et intensif.
- Elaborer une nouvelle feuille de route pour favoriser l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire.
- Poursuivre le développement des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), améliorer leur pilotage et favoriser l'accès à la formation pour les personnes en parcours d'insertion.
- Étendre les dispositifs d'emploi accompagné pour garantir un accompagnement de l'allocataire du RSA ou du demandeur d'emploi de très longue durée et de son employeur et éviter les ruptures après recrutement.
- Valoriser le modèle de l'entreprise inclusive et lutter contre les discriminations professionnelles.

Calendrier et méthode ●

- **Réforme du RSA :**
Lancement à l'automne 2022, dans le cadre de la mission relative à France Travail, d'une expérimentation de 12 mois, sur 10 bassins d'emploi.
- **Autres sujets prioritaires :**
Co-construction avec les acteurs de l'IAE et du handicap de nouvelles feuilles de route à partir de l'automne 2022.

POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DU CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

Objectif ●

Assurer le déploiement du Contrat d'engagement jeune (CEJ) qui repose sur une intensité du parcours et une co-construction individuelle et personnalisée avec le jeune, et un engagement réciproque.

Actions ●

- Assurer le déploiement quantitatif et qualitatif du CEJ en garantissant un minimum de 15 heures d'activité par semaine et l'accès à des solutions structurantes pour faciliter l'insertion professionnelle du jeune sur l'ensemble du territoire.
- Déployer des actions d'accompagnement spécifiques pour les jeunes en rupture en s'appuyant sur des structures qui ont développé des savoir-faire afin de repérer les « invisibles » et les ramener dans un parcours vers l'emploi.

Calendrier et méthode ●

- **Fin septembre 2022** : premier bilan partagé du déploiement du CEJ avec l'ensemble des parties prenantes.
- **Automne 2022** : sélection et lancement des projets ciblant les jeunes en rupture dans les territoires.
- **Mars 2023** : 1^{er} anniversaire du dispositif et bilan des 6 mois des actions pour les jeunes en rupture.
- **Tout au long de l'année** : partager les clés de réussite, les pratiques professionnelles et les outils.

Objectif ●

Réformer la gouvernance de l'assurance-chômage et faire évoluer les règles d'indemnisation en fonction de la conjoncture économique et de la situation sur le marché du travail.

Actions ●

- Proroger les règles de l'assurance-chômage actuelles jusqu'à la fin 2023, tout en les adaptant pour les rendre plus réactives à la conjoncture et à la situation du marché du travail, en concertation avec les partenaires sociaux.
- Inviter les partenaires sociaux à négocier pour définir une nouvelle gouvernance de l'assurance chômage permettant notamment de mettre en place les conditions d'un diagnostic mieux partagé et de mieux définir les rôles respectifs du Gouvernement, du Parlement et des partenaires sociaux.

Calendrier et méthode ●

- Les règles actuelles seront prorogées **jusqu'à fin 2023** et intégreront un mécanisme d'adaptation à la conjoncture, concerté avec les partenaires sociaux.
- Les partenaires sociaux seront invités à négocier sur la gouvernance du régime d'assurance chômage.

Objectif ●

Poursuivre le développement de l'apprentissage pour atteindre l'objectif d'un million d'apprentis.

Actions ●

- Soutenir les entreprises et les centres de formation des apprentis (CFA) pour inciter les acteurs à s'engager dans l'apprentissage, et garantir le financement de tous les contrats au juste prix.
- Encourager les poursuites d'études dans la filière apprentissage, en sécurisant plus encore le parcours des jeunes, notamment en cas de rupture du contrat d'apprentissage, et en facilitant les passerelles avec la voie professionnelle.
- Impliquer plus fortement le secteur public pour répondre aux besoins de recrutements des soignants et agents publics de demain.

Calendrier et méthode ●

- Concertation avec les partenaires sociaux et dialogue continu avec les acteurs de l'apprentissage.

PRÉPARER LES ACTIFS AUX COMPÉTENCES DE DEMAIN

Objectif ●

Poursuivre l'effort d'investissement dans les compétences en refondant les différents dispositifs pour répondre aux projets des actifs et aux besoins des entreprises confrontées aux transitions économique, démographique, industrielle et écologique majeures.

Actions ●

- Poursuivre l'effort de formation des demandeurs d'emploi et de formation continue des salariés pour répondre aux enjeux d'enrichissement des compétences
- Repenser les dispositifs d'accompagnement et de soutien aux transitions professionnelles.
- Moderniser, simplifier et sécuriser les parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE), pour la rendre plus attractive et plus accessible, à l'appui notamment de la promotion, de l'évolution et de la reconversion des actifs.
- Construire un CPF mieux orienté sur les besoins de l'économie, qui accompagne la montée en compétences, sécurise les parcours professionnels et développe l'employabilité.
- Transformer l'appareil de formation initiale et continue pour préparer aux métiers de demain.

Calendrier et méthode ●

- VAE : projet de loi portant de premières mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi examiné à l'automne 2022.
- Concertation avec les partenaires sociaux dans la continuité de l'Accord-cadre national interprofessionnel (ACNI) d'octobre 2021 sur la formation professionnelle.

SOUTENIR L'EMPLOI DES SENIORS ET GARANTIR L'AVENIR DE NOTRE SYSTEME DE RETRAITE

Objectif ●

Rendre le système de retraite plus juste pérenne.

Actions ●

- Travailler plus pour augmenter le taux d'activité des seniors et assurer la pérennité de notre système par répartition.
- Mieux prendre en compte les situations individuelles en permettant aux carrières longues et difficiles de partir plus tôt à la retraite.
- Renforcer l'équité et la justice de notre système de retraite.
- Mobiliser une nouvelle politique de prévention de l'usure professionnelle et de maintien en emploi des seniors.
- Rénover les dispositifs de transition entre l'activité et la retraite.

Calendrier et méthode ●

Des concertations auront lieu avec les partenaires sociaux après l'adoption du rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) le 15 septembre.

Ces échanges permettront successivement de partager un diagnostic du système de retraite et de formuler des propositions pour le rendre plus juste, plus équitable et plus soutenable.

Objectif ●

Transformer le travail et mieux vivre de son travail.

Actions ●

- Une politique juste de rémunération :
 - Veiller au dynamisme des négociations salariales au sein des branches et des entreprises. ;
 - Améliorer le partage de la valeur au sein des entreprises ;
- L'amélioration des conditions de travail et l'attractivité des métiers ;
- Le développement du compte épargne-temps universel (CETU) ;
- La prévention de l'usure professionnelle et le renforcement de la lutte contre les accidents du travail graves et mortels.

Calendrier et méthode ●

- La concertation sur le partage de la valeur sera engagée à l'automne 2022.
- Les discussions relatives au CETU débiteront d'ici à la fin d'année.
- Les premières négociations entre les plateformes et les représentants de leurs travailleurs s'ouvriront à l'automne.
- Des assises du travail seront organisées dans le prolongement du Conseil national de la refondation.



Contacts presse

Cabinet de M. Olivier DUSSOPT
sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr
01 49 55 32 21

Cabinet de Mme Carole GRANDJEAN
sec.presse.cabefp@cab.efp.gouv.fr
01 49 55 31 21

Crédits photos :

Olivier Dussopt : Ministère sociaux/Dicom/Tristan Reynaud/Sipa press

Conception : Dicom des ministères sociaux – Septembre 2022